

Test d'Autonomie Adultes

Le statut de **grimpeur autonome**, nécessaire pour pratiquer lors des séances en « accès libre » vous sera délivré à l'issue d'un « test d'autonomie » interne au club.

Ce test durera environ 10mn et aura pour but de vérifier les compétences suivantes :

1. Réalisation correcte du nœud d'encordement et installation du système d'assurage
2. Maîtrise globale de l'escalade en moulinette comme en tête, assurage dynamique des chutes, pas de mise en danger lors de sa propre montée.
3. Attention et bienveillance envers son compagnon de cordée (double vérification, surveillance visuelle de la montée du grimpeur et capacité d'identifier et signaler rapidement une situation dangereuse)

Si vous n'êtes pas jugé autonome par les responsables escalade, une **formation sur un cycle de 5 séances d'1h30** vous sera proposée avec un moniteur diplômé d'état ou un nouvel essai en « candidat libre » sera autorisé ultérieurement.

Les tests d'autonomie se feront de préférence **sur réservation** de créneaux-tests via un système qui sera mis en ligne sur le site durant l'été. Il est vivement recommandé de réserver pour éviter tout engorgement en début de saison.

Votre statut de grimpeur autonome sera notifié dans votre dossier d'inscription et reconduit d'une année sur l'autre. En outre il sera reconnaissable par apposition sur votre baudrier d'un objet clairement identifiable par tous les responsables de séances.

Ce statut peut vous être retiré à tout moment, en cas de conduite manifestement dangereuse, pour les autres grimpeurs comme pour vous-mêmes (exemple : évoluer volontairement en solo au-delà du 1^{er} point, assurage négligeant, etc.).

Dans certains cas exceptionnels, ce statut pourrait vous être retiré en cas d'atteinte grave à la sérénité des séances (même si ne relevant pas directement de la sécurité mais plutôt d'un manque de savoir-vivre).